

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 325-2608

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifce Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



Ontario

Le 29 mars 2012

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre gouvernement a examiné le rapport du Groupe d'étude sur l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves. Si la récente annonce du budget a confirmé notre engagement envers l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves, je vous écris pour vous donner des détails supplémentaires sur notre réponse à ce rapport.

Tout d'abord, je tiens à remercier les conseils scolaires et les consortiums pour leur soutien au Groupe d'étude ainsi que l'honorable Coulter Osborne pour son travail en tant que président. Le système de transport des élèves de l'Ontario est l'un des plus étendus de l'Amérique du Nord. Nous dépensons chaque année près d'un milliard de dollars pour offrir ces services à 800 000 élèves. Chaque jour, les exploitants d'autobus et les conseils scolaires veillent avec diligence à ce que nos élèves arrivent à l'école en toute sécurité, à temps et prêts à apprendre.

Avant toute chose, le centre de nos préoccupations en matière de transport des élèves doit être la sécurité de nos enfants. Pour de nombreux parents, le jour de classe commence au moment où ils voient leur enfant monter dans l'autobus scolaire; ils doivent avoir l'esprit tranquille et savoir que leur enfant est en sécurité.

De plus, les Ontariennes et Ontariens s'attendent à ce que le secteur du transport des élèves soit efficace et responsable et qu'il optimise l'argent des contribuables.

C'est pourquoi, depuis 2007, notre gouvernement travaille avec les conseils scolaires, les consortiums et les exploitants pour préparer le secteur du transport des élèves à l'approvisionnement concurrentiel, afin de faire en sorte que les services financés par les contribuables soient acquis de manière équitable, ouverte, transparente et responsable.

À la lumière des défis particuliers auxquels font face les exploitants ainsi que les conseils scolaires, notre gouvernement a mis sur pied le Groupe d'étude pour qu'il examine les processus d'acquisition concurrentielle de services de transport des élèves.

Nous espérons que le Groupe d'étude parviendrait à un consensus, mais aucune des recommandations proposées dans le rapport final n'a fait l'unanimité. Vous trouverez ci-joint le rapport à titre de référence. Il est également affiché sur le site Web du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/nr/12.03/taskForce.html>.

Bien que le rapport ne comprenne aucune recommandation définitive, notre gouvernement appuie plusieurs des pratiques exemplaires qui y sont décrites, notamment :

- le recours à un commissaire à l'équité;
- le regroupement des parcours lorsque les circonstances s'y prêtent;
- l'octroi d'un délai suffisamment long pour les questions des soumissionnaires;
- l'intégration de limites quant aux parts de marché afin de favoriser les contrats à attribution multiple, ce qui contribue à éviter les situations de monopole.

Je sais que certains petits exploitants ont demandé la prolongation de la dérogation aux exigences de la *Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic* des services de transport des élèves. Cependant, notre gouvernement n'appuie pas une telle prolongation. Au cours des cinq dernières années, la majorité des questions soulevées dans le rapport du Groupe d'étude ont été cernées. Il s'en est suivi une évolution des pratiques exemplaires, qui ont été mises en œuvre dans toute la province.

Je suis convaincue que le secteur a la capacité et les ressources nécessaires pour se conformer pleinement à la *Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic*. Je suis aussi persuadée que cette orientation apportera au secteur les éclaircissements nécessaires pour mettre en œuvre efficacement des processus d'approvisionnement concurrentiel.

Nous nous attendons à ce que les conseils scolaires entreprennent des processus d'approvisionnement qui sont conformes à la *Directive*, tout en respectant les conditions et clauses de prolongation des contrats existants. Nous nous attendons aussi que les pratiques exemplaires mentionnées plus haut, en plus de celles qui sont incluses dans la note de service 2012 : B8, seront adoptées par les conseils scolaires et les consortiums lorsque viendra le temps de développer leurs stratégies d'approvisionnement des services de transport des élèves.

Le besoin d'approvisionnement concurrentiel dans le secteur du transport des élèves a été exposé clairement par la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, présidée par Don Drummond. Son rapport recommande en particulier au Ministère qu'il appuie l'acquisition concurrentielle obligatoire des services de transport des élèves, afin d'assurer l'efficacité et l'efficience. Cette recommandation s'ajoute à celles du vérificateur général, qui depuis 2006, demande également aux conseils scolaires d'adopter des pratiques concurrentielles.

Quant au rapport du Groupe d'étude, il reconnaît la nécessité de l'approvisionnement concurrentiel lorsqu'il souligne que le transport des élèves est assujéti par la loi à un processus d'acquisition concurrentielle et que, même si ce n'était pas le cas, un tel processus serait tout de même souhaitable étant donné que près d'un milliard de dollars provenant des poches des contribuables sont en jeu.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous sommes conscients des défis ainsi posés. C'est pourquoi nous continuerons d'aider les conseils scolaires et les exploitants à mesure qu'ils s'achemineront vers le plein approvisionnement concurrentiel. Le Ministère leur fournira les ressources nécessaires durant cette transition, notamment ce qui suit :

- un financement sera accordé aux conseils scolaires qui n'ont pas encore adopté de processus d'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves, afin qu'ils puissent retenir les services d'un commissaire à l'équité ou d'un conseiller en matière d'approvisionnement;
- une liste de contrôle, découlant de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic, qui présente les pratiques exemplaires;
- un soutien financier sera fourni à l'Ontario School Bus Association afin qu'elle continue de former les exploitants.

Je vous remercie pour votre patience et votre empressement à prendre part aux nombreuses discussions que nous avons eues au cours des cinq dernières années au sujet de l'adoption d'un processus d'approvisionnement concurrentiel. Nous avons tous un rôle important à jouer pour assurer la sécurité du transport des élèves en Ontario ainsi que pour rendre des comptes au public.

J'espère que les éclaircissements apportés par cette lettre et la note à suivre aideront le secteur à planifier l'avenir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Laurel Broten

c.c. Gabriel F. Sékaly, SMA